

FOR EN 8 - V1

Réf. : CSE
Durée : 3 jours
21 heures

Contact :

Hélène DORANGE
☎ 02 37 25 16 28
chartres@sifel-formations.fr

SIFEL

21 rue Camille Marcille
28008 CHARTRES
☎ 02 37 30 26 33
www.sifel-formations.fr



OBJECTIFS DU MODULE

- * Aider les membres du CSE à cerner l'étendue de leur mission et les moyens à disposition
- * Dynamiser le rôle du CSE
- * Faire progresser la prévention dans l'entreprise
- * Améliorer l'évaluation des risques

PUBLIC - PRÉ-REQUIS ET DELAIS D'ACCES

- * Les membres du CSE des établissements de moins de 300 salariés
- * Les délégués du personnel élus dans les entreprises dépourvues de CSE
- * Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation CSE en qualité de SSCT
- * Selon les disponibilités au moment d l'inscription

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- * De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

TARIFS

- * 10 € HT de frais d'adhésion par an pour l'entreprise
- * 805 € HT par participant

ORGANISATION DU STAGE

- * Cette formation se déroulera dans l'un des centres du SISTEL, Service Interprofessionnel de Santé au Travail en Eure-et-Loir (à Chartres, Châteaudun, Dreux ou Luisant) disposant de salles de formation entièrement équipées si un minimum de 4 participants est atteint.
- * Une salle de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite, il sera nécessaire de prévenir l'organisme avant la signature des conventions pour l'organisation, de même pour les personnes en situation de handicap.

PROGRAMME DE FORMATION (Agrément DIRECCTE)

- * Identifier les missions du CSE
- * Rechercher et exploiter des informations dans le Code du travail
- * Identifier les principaux textes et les obligations en matière d'hygiène et de sécurité pour veiller à leur application
- * Identifier les membres du CSE ainsi que leurs principales fonctions
- * Identifier les règles relatives à la constitution du CSE
- * Identifier les règles du CT relatives à l'organisation et au fonctionnement du CSE
- * Se faire transmettre et exploiter les informations et documents faisant l'objet d'une information ou d'une consultation du CSE
- * Utiliser les moyens mis à la disposition du CSE pour accomplir ses missions
- * Évaluer les risques professionnels dans l'entreprise
- * Identifier les principales sources de dangers dans l'établissement
- * Identifier les principales obligations particulières de l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité
- * Mener une enquête dans le cadre de la prévention des Risques
- * Proposer des actions de prévention conformément aux principes généraux de prévention et en fonction de l'activité

- ✘ Promouvoir les actions du CSE

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✘ Participation active
- ✘ Travail en sous-groupes
- ✘ Cas pratiques / exercices

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✘ Outils informatisés (PowerPoint)
- ✘ Etude de cas / Cas pratiques
- ✘ Travail en sous-groupe

DURÉE & ÉVALUATION

- ✘ 3 jours de formation consécutifs planifiés en collaboration avec les entreprises
- ✘ Remise d'une attestation de fin de formation

INTERVENANTS

La formation est animée conjointement par deux professionnels complémentaires :

- ✘ Maître MOULAY, avocat en droit social
- ✘ M. Thierry VEZIE, intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) au SISTEL

Pour tout renseignement complémentaire, contactez notre service formations au 02 37 25 16 28